



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

Préavis N°34/2008
Au Conseil Communal de Crassier

Municipalité de Crassier

Préavis no 34/2008

**PROJET DE PARKING DANS
LES JARDINS FAMILIAUX**

CREDIT D'INVESTISSEMENT

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Situation existante

La Commune de Crassier souhaite augmenter ses possibilités de parking aux alentours de la grande salle. En effet, la place du village ne pouvant accueillir qu'environ 25 voitures, l'organisation de manifestations provoque souvent l'encombrement des rues adjacentes qui se trouvent souvent occupées par des véhicules en stationnement.

Situation préconisée

Des jardins familiaux existent à proximité immédiate de la salle communale, entre la route de La Rippe et les berges du Boiron.



Vue panoramique du site qui pourrait accueillir le futur parking, le long de la route de la Rippe

La sensibilité particulière de cet endroit a nécessité l'approche des Services Cantonaux suivants :

- M. TURIN, Inspecteur Forestier de l'arrondissement No. 12
- M. ISOZ, Voyer du 1^{er} arrondissement
- M. BUJARD, Chef du secteur des lacs et cours d'eau
- M.KULLING, Centre de conservation de la nature

De manière générale, il est relevé les points suivants :

- Il faut tenir compte de la constatation de la nature forestière du 24 mai 1996.
- M. TURIN entre en matière pour déroger à la distance des 10 mètres de la lisière forestière, son respect rendant le projet irréalisable
- Il est nécessaire de démontrer que cet espace est le seul dont dispose la commune au centre du village
- Il est demandé un espace tampon suffisant entre le parking et la berge du Boiron
- Il est demandé de restaurer la berge et de renforcer le boisé avec des buissons.

Description du parking

Ce terrain est situé au bord du ruisseau « Le Boiron » qui comprend un cordon boisé. La forme trapézoïdale du lieu nécessite une configuration particulière du parking qui doit prendre en compte la forêt existante en la conservant dans son état originel.

Il est cependant possible de disposer 42 ou 43 places (selon le revêtement choisi) avec suffisamment d'espace pour les manœuvres.



Vue du site en entrant à Crassier



Vue du site en sortant de Crassier

Le choix du revêtement laisse une large place aux grilles à gazon ou éventuellement aux pavés filtrants qui permettent de conserver dans un cas la possibilité d'infiltrer les eaux de surface. Les cheminements conduisant aux places sont revêtus de bitume pour permettre la manœuvre des véhicules sur un sol stable.

Le cordon boisé est protégé par une zone de 4 mètres de largeur implantée le long de la berge du ruisseau. Cet espace sera utilisé pour infiltrer les eaux de surface. L'entier du parking bénéficie d'une pente longitudinale et transversale d'environ 2 % qui favorise l'écoulement des eaux en direction du ruisseau.

L'accès du parking aura lieu depuis la route de La Rippe, perpendiculairement à celle-ci

Aspect financier

La mise en soumission des deux variante du projet (grille à gazon et pavés filtrants) permet d'établir le devis suivant, basé sur un appel d'offres auprès de trois entreprises.

La différence de coût des deux variantes n'est pas significative.

GENIE CIVIL

I. Installation	Fr. 10 000.00
II. Terrassement	Fr. 180 000.00
TOTAL (H.T.)	Fr. 190 000.00
Régie 10% pour difficultés de pose, Travaux imprévus ou impossibles à décrire	Fr. <u>19 000.00</u>
TOTAL GENIE CIVIL (H.T.)	Fr. 209 000.00

AUTRES TRAVAUX

III. Modification d'un mur	Fr. 2 000.00
IV. Déplacement d'un candélabre	Fr. 3 000.00
V. Arborisation des berges	Fr. 2 000.00
VI. Marquage et signalisation	Fr. <u>3 000.00</u>

TOTAL AUTRES TRAVAUX (H.T.) Fr. 10 000.00

TOTAL TRAVAUX (H.T.) Fr. 219 000.00

TVA 7.6% Fr. 16 644.00

TOTAL (T.T.C.) Fr. 235 644.00

Honoraires d'ingénieurs estimés,
Env. 12% (T.T.C.) Fr. 28 000.00

TOTAL DU DEVIS (T.T.C.) Fr. 263 644.00
=====

Etat d'âme

Considérant le manque de place de stationnement des véhicules à proximité de la salle communale et l'opportunité qu'offre cet espace situé le long des berges du Boiron, ce projet permet de résoudre un problème aigu du parking tout en conservant l'espace arborisé qui caractérise ce lieu.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- vu le préavis No 34/2008 de la Municipalité sur le projet de parking dans les jardins familiaux
- ouï le rapport de la commission pour étudier cet objet
- ouï le rapport de la commission de gestion
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'Autoriser la Municipalité à entreprendre la création d'un parking dans les jardins familiaux pour un montant maximum de Fr. 265 000.00.**
- **De financer cet investissement par la trésorerie courante**
- **D'amortir le montant de Fr. 265 000.00 sur une période de 10 ans, soit**
- **Fr. 26 500.00 par année. à charge du compte de fonctionnement 430.331.1**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 7 octobre 2008 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
J.-P. Heller

La Secrétaire:
B. Isabettini